Palais de justice de Pratési | Aix-en-Provence

Fiche signalétique

Les acteurs du projet

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Ministère de la Justice
Direction des Services Judiciaires (DSJ)

MANDATAIRE DU MAÎTRE D'OUVRAGE
Agence publique pour l'immobilier
de la Justice (APIJ)*

GROUPEMENT DE CONCEPTION-RÉALISATION
IMC-Groupe OBM (Mandataire)
Gérard Thorel & Maja Krzos, Architectes
Gagneraud Construction
Ingérop Méditerranée

ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE
Icade Promotion
Quadrim Conseils

CONTRÔLE TECHNIQUE
Cete Apave Sudeurope

COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ
Ouest Coordination

ENTREPRISE DE MOBILIERS
Acial
Espace Tertiaire
Haworth

Chiffres clés

Budget : **10** millions d'euros

Surface : **4 275** m² SHON

Durée des travaux : **11** mois

Effectifs : **30** magistrats
et **70** fonctionnaires

* appellation d'usage de l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice et des libertés.

sommaire

04
LE CHANTIER

06
DE MEILLEURES CONDITIONS
POUR L'EXERCICE DE LA JUSTICE

12
VISITE GUIDÉE

LE CHANTIER

HISTOIRE DE L'OPÉRATION

La construction d'un nouveau palais de justice au cœur d'Aix-en-Provence, sur le site de l'actuel palais Carnot, s'impose dès 2005 et reste d'actualité. Devenu vétuste, exigu et inadapté à une juridiction moderne, l'ancien édifice doit être remplacé. Mais construire un palais sur un site occupé nécessite de délocaliser temporairement une partie de ses services. Telle est la vocation du nouveau palais de justice de Pratési : accueillir, le temps des travaux, le pôle civil du Tribunal de Grande Instance, élargi au Tribunal pour Enfants (TPE) et au Juge d'Application des Peines (JAP). Un palais construit en périphérie de la ville, sur le site du stade de Pratési mis à disposition du ministère de la Justice par la municipalité.

^ Travaux de construction du palais de justice provisoire d'Aix-Pratési

UN PALAIS TEMPORAIRE SORTI DE TERRE EN 11 MOIS

Lancés en octobre 2008, les travaux se sont achevés en août 2009, soit à peine onze mois après le premier coup de pioche. Une performance due en grande partie au fait d'avoir opté pour une construction de type industrialisé. Tout a commencé en 2007. L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) choisissait alors de confier le projet au groupement IMC-Groupe OBM, pour sa bonne intelligence du projet. Quatre acteurs composent ce groupement : l'entreprise IMC-Groupe OBM mandataire en charge de la réalisation de l'édifice, le cabinet d'architectes Thorel et Krzos, le bureau d'études Ingérop et l'entreprise Gagneraud, responsable des fondations et des travaux extérieurs. Un an et quelques ajustements plus tard, les travaux démarrent. Pas moins de 100 personnes se mobilisent aux moments clés du chantier. La structure métallique et les fondations sont posées, les panneaux industrialisés mis en place ainsi que le toit. Fin mars, malgré plus d'un mois de neige et de pluies exceptionnelles, le bâtiment est hors d'eau. L'engagement de livrer dans les délais est maintenu. Le 21 août 2009, l'APIJ signe le PV de réception des travaux. Les clés sont remises le 11 septembre et la 1ère audience a lieu le 12 octobre. Comme le dit Elisabeth Raynaud, Présidente du Tribunal de Grande Instance : « *Je reste très impressionnée par ce chantier. Réussir à construire un vrai palais de justice de plus de 4 000 m² en si peu de temps est étonnant* ».

UNE CONCERTATION EXEMPLAIRE

S'il est une chose qui a marqué tous les acteurs du projet, qu'il s'agisse de la juridiction, de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage, c'est l'ambiance constructive dans laquelle se sont déroulés les travaux. Une ambiance qui s'est installée au fil des comités de pilotage mensuels réunis par l'APIJ. Un climat fait d'écoute et de prise en compte des attentes des utilisateurs est sans doute pour beaucoup dans le respect des délais et du budget global de 10 millions d'euros.

DE MEILLEURES CONDITIONS

POUR L'EXERCICE DE LA JUSTICE

Qu'il s'agisse d'accueil, de sécurité, de sûreté ou de conditions de vie, le nouveau palais de justice temporaire d'Aix-Pratési apporte aux justiciables comme aux magistrats, aux greffiers et à leurs interlocuteurs, une bouffée d'oxygène en respectant la symbolique de la Justice.

Accueil, Guichet Unique de Greffe - Salle des pas perdus ^

ACCUEIL DU PUBLIC

Dès qu'il a traversé le parvis et franchi le sas ouvrant sur la salle des pas perdus, le justiciable en visite à Pratési se sent accueilli dans un palais de justice. Un Guichet Unique de Greffe (GUG) l'y attend sous la forme d'une banque d'accueil spacieuse et vitrée derrière laquelle deux agents prennent en charge les visiteurs. Ces derniers seront, selon les cas, dirigés vers un accueil spécifique – juge d'application des peines ou juge pour enfants –, orientés vers l'aide juridictionnelle située juste derrière l'accueil, ou guidés vers un bureau fermé où les rejoindra le fonctionnaire en charge de leur affaire.

Sur le plan symbolique, la silhouette du fronton et le parvis évoquent immédiatement l'institution judiciaire, tout comme la salle des pas perdus aux dimensions généreuses, aux matériaux nobles, à l'éclairage travaillé et aux couleurs à la fois chaleureuses et statutaires. Accessibles depuis la salle des pas perdus, les deux salles d'audience, tapissées de bois et irriguées d'une lumière naturelle indirecte, offrent la même atmosphère faite de dignité et de sérénité. Leur acoustique particulièrement réussie est amplifiée, pour les malentendants, par des boucles auditives leur permettant de se caler sur la fréquence des micros. L'ensemble du palais de justice est aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

^ *Parvis et fronton du palais de justice*

^ *PC de sécurité à droite du sas d'entrée*

SÛRETÉ, SÉCURITÉ

Le site de Pratési offre aux justiciables comme aux personnes qui y travaillent un niveau de sécurité optimal. Sur le plan de la sûreté, les progrès par rapport à l'ancien site sont également très nets. Le PC sécurité placé à droite du sas d'entrée en témoigne. Relié aux caméras qui balayent les couloirs et la salle des pas perdus ainsi qu'aux pédales de sécurité placées dans les endroits clés – juge d'application des peines, juge pour enfants, salles d'audience et affaires familiales – ce PC peut déclencher une intervention à la moindre alerte. Un sas fourgon sécurisé, accessible depuis le parking du personnel, permet également de recevoir des détenus en toute sécurité. Enfin, un système de badgeuse « entrée et sortie » vient compléter le dispositif. Il sépare les espaces recevant du public, au rez-de-chaussée, des espaces professionnels privatifs situés à l'étage.

Sas fourgon ^

Prises d'ordinateurs installées dans chaque salle d'audience ^

Réserve pour les archives ^

CONDITIONS DE TRAVAIL

Une trentaine de magistrats du siège, près de 70 personnels du greffe et 5 personnes de la protection judiciaire de la jeunesse, travaillent au quotidien sur le site de Pratési. S'y ajoutent les membres du Parquet en visite ponctuelle et quelque 600 avocats susceptibles d'y plaider. Près de 4 300 m^2 climatisés, aménagés avec confort et modernité les accueillent et leur offrent des conditions de travail à la hauteur des exigences de leur mission. Comme le soulignent Elisabeth Raynaud, Présidente du TGI, et Olivier Rothé, Procureur de la République « *Même si le site de Pratési coupe la juridiction en deux, complique la communication avec le pénal et la communication au sein du tribunal pour enfants et de l'application des peines qui tiennent toujours leurs audiences sur le site de Carnot, le fonctionnement au sein même du palais est optimisé* ». Les greffiers sont avec leurs juges, et les personnes qui travaillent ensemble sont proches. Autre avantage de taille, les collaborateurs gagnent en sérénité grâce à la création de zones où le public n'est pas admis. De vrais dégagements, des couloirs vastes et des espaces de rangement, dont un bâtiment complet dédié aux archives, leur permettent de travailler dans un environnement fonctionnel et spacieux.

Du côté des nouvelles technologies, tout a été fait pour gommer les distances et optimiser les communications. Deux postes de visioconférence ont été installés. Des prises d'ordinateur reliées au réseau équipent les salles d'audience et les bureaux de passage. Avocats et membres du Parquet peuvent ainsi se connecter à tout moment. Maintenu sur le site de Carnot, le Parquet dispose à Pratési de 3 bureaux de passage pour consulter des dossiers et travailler avec les magistrats du tribunal pour enfants ou ceux de l'application des peines.

VISITE GUIDÉE

EN COMPAGNIE DE MAJA KRZOS ET GÉRARD THOREL, ARCHITECTES

Patio Ouest ^

Nous sommes à l'extérieur du palais de justice. Comment avez-vous réussi à concilier les exigences statutaires d'un tel édifice avec les limites qu'impose une structure industrialisée ?

C'était un des défis majeurs du projet. La structure industrialisée se limite en effet à des formes rectangulaires. Elle présente un aspect très lisse dû à la tôle et impose un rythme d'1,25 m qui peut devenir lassant. Il faut donc tour à tour jouer avec cette trame et la « casser » en créant des événements architecturaux. C'est ce que nous avons fait pour l'entrée, traitée de façon monumentale et habillée d'un bardage couleur bois, ainsi que pour la salle des pas perdus qui la prolonge sur un double niveau. Le choix des matériaux et le traitement de la lumière font le reste.

Sur les autres façades, nous avons utilisé le rythme des panneaux – en optant pour des ouvertures verticales régulières allant quasiment jusqu'au sol – tout en essayant de rompre leur monotonie avec des persiennes coulissantes.

Enfin, l'aspect cubique de l'édifice a été adouci par deux patios. Deux respirations de verdure autour desquelles les bureaux se répartissent harmonieusement. Cet agencement a un double avantage : il est esthétique et fonctionnel. Les trois couloirs de bureaux répartis sur deux étages permettent à la fois d'isoler les espaces privatifs des espaces ouverts au public et de canaliser les visiteurs vers les bons services, tout en assurant une grande fluidité de circulation.

^ *De larges couloirs et une signalétique adaptée assurent une fluidité de circulation optimale*

^ *Accueil greffe*

^ *Salle d'audience 1*

Salle des pas perdus ^

Une fois à l'intérieur, la dimension provisoire du bâtiment s'efface complètement. Qu'avez-vous fait pour arriver à ce résultat ?

Nous sommes partis d'un double constat. Qu'il s'agisse d'un édifice conçu pour durer cent ans, dix ans ou cinq ans, la Justice doit y être rendue dans les mêmes conditions et l'institution judiciaire doit y inspirer les mêmes sentiments. D'où les volumes des salles d'audience (64 m^2 et 87 m^2) et de la salle des pas perdus (220 m^2) dont la hauteur sous plafond est de 7 m. D'où l'attention particulière portée au choix des matériaux : luminaires monumentaux, verre, carrelage haut de gamme et revêtement d'un bardage couleur bois pour la salle des pas perdus ; boiseries, mobilier de bois et éclairage personnalisé dans les salles d'audience. D'où, enfin, un niveau de finition identique à celui d'un bâtiment traditionnel, qu'il s'agisse du sol, des portes, des cloisons ou de l'équipement en général. À l'intérieur de chaque bureau, les quatre murs sont d'un même blanc grisé, gommant la différence de matériau entre les cloisons et le panneau de façade en aluminium.

^ La forme rectangulaire de la structure a été dynamisée par des événements architecturaux, comme ici, avec le traitement particulier de l'entrée et son bardage couleur bois

Nous sommes à Aix-en-Provence. Comment avez-vous traité la luminosité et le climat du midi ?

Orientée au nord, l'entrée du palais de justice intègre de larges baies vitrées tout en bénéficiant d'un filet de soleil, grâce à une ouverture au sud, en partie haute. Cela permet d'éviter la fournaise tout en bénéficiant d'une lumière chaleureuse. Le même procédé a été utilisé dans les salles d'audience, qui disposent ainsi d'un éclairage naturel par puits de lumière tout en étant sécurisées. Lumière naturelle qui peut être complétée par un éclairage pour les avocats, un autre pour les magistrats, ainsi qu'un éclairage d'ambiance.

À l'intérieur de l'édifice, les patios apportent eux aussi de la lumière naturelle tout en évitant le soleil rasant, notamment le soir.

Sur le plan thermique, l'édifice est conforme aux toutes dernières réglementations RT 2005, avec des parois intérieures et extérieures isolées ainsi qu'une pompe à chaleur réversible. Même sans climatisation, il peut y faire relativement frais l'été, grâce à cette isolation et aux patios qui permettent de créer une surventilation.

C'est également vous qui avez choisi le mobilier. Quels principes ont guidé vos choix ?

L'harmonie, la fonctionnalité et l'écoute. Pour être cohérent avec l'édifice, nous avons opté pour des teintes claires, des bois blonds et des sièges gris anthracite. Tous les piètements sont gris aluminium, en accord avec la solennité des lieux. Tous les bureaux, sauf celui de la Présidente, du Procureur et de leurs adjoints, ont été traités de la même manière. Cette unité, voulue par les utilisateurs, est très rare. Elle permet d'obtenir un intérieur d'une grande harmonie.

^ Les salles d'audience ont bénéficié d'un traitement acoustique spécifique

^ *La lumière naturelle a été privilégiée tout en empêchant l'effet « fournaise »*

Bureau donnant sur le patio Est v

Remerciements

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ

Remerciements à :

Elisabeth Raynaud, Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence

Olivier Rothé, Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence

Michel Bonnard, Directeur de Travaux IMC-Groupe OBM

Gérard Thorel, Architecte

Maja Krzos, Architecte

Ont participé au sein de l'APIJ :

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Paul-Luc Dinnequin

Roger Lichtlé

Gwendolina Albea

Coordination :
Clémentine Bagieu, Marion Moraes – service communication

Maquette et mise en page : Agence KAZOAR

Rédaction : Béatrice Noyère

Impression : Imprimerie LECLERC

Crédit photos : Willy Berré

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Palais de justice de Pratési | Aix-en-Provence

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)* est un établissement public du ministère de la Justice et des libertés.

Principal opérateur immobilier du ministère, elle a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France et dans les départements et collectivités d'Outre-mer.
Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires en relation avec les directions de la Chancellerie.

L'Agence assure des interventions étendues depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation et aux études et travaux sous toutes les formes de la commande publique.

Elle pilote une centaine d'opérations pour un montant d'environ 3 milliards d'euros et met en œuvre des procédures innovantes ; elle est en particulier le premier maître d'ouvrage public d'État à utiliser le partenariat public-privé.

* Appellation d'usage de l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice et des libertés.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES LIBERTÉS

APIJ
30, rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris
www.apij.justice.fr

APIJ Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice